

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERAL**

Séance du Mercredi 15 avril 2015

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents : Mme Denise BUHL, Maire M André SCHICKEL, M René SPENLE, Mme Charlotte WODEY, adjoints, M Robert GEORGE M Thomas LITZLER Mme Danielle TRAPPLER, M Denis THOMANN, Mme Régine ZINGLE, M Stéphane ROESS, Mme Manuela VIEIRA, Mme Catherine WEBER, Mme Christiane BEZOLD ,M Bertrand SPIESER, Mme Chantal HEIL

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration :

Secrétaire de Séance : Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par M. Patrick ALTHUSSER

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Subventions 2015
3. Taux des taxes 2015
4. Dépenses d'investissement (budget général)
5. Budget primitif 2015 (général)
6. Création d'un budget annexe : Lehgasse : Assujettissement à la TVA
7. Fixation prix de l'eau
8. Dépenses d'investissement (budget eau – assainissement)
9. Budget primitif 2015 (eau – assainissement)
10. Création et vote budget primitif 2015 du CCAS
11. TVA sur vente terrain
12. Tarifs location salle des fêtes
13. Communication / Urbanisme
14. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux.
15. Divers

----- * -----

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : le vote du budget du CCAS. Le Conseil accepte à l'unanimité le rajout de ce point.

Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations - D 2015-04-21

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 mars 2015.

Point 2 – Subventions 2015 - D 2015-04-22

VU l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de la commission des finances réunie le 26 mars 2015, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- d'arrêter la liste des subventions à payer en 2015 comme suit :

657362 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU CCAS		
CCAS	subvention annuelle de fonctionnement	10 000,00
6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE		
Les Trolles (Périscolaire)	subvention annuelle de fonctionnement de l'association	35.000,00
Groupement d'Action Sociale	participation à l'action sociale en faveur du personnel communal	240,00
Amicale Sapeurs-Pompiers pour J.S.P.	subvention annuelle de fonctionnement de l'association	600,00
Association œuvres scolaires (ski scolaire)	participation annuelle en fonction du nombre d'élèves	1.380,00
Bibliothèque centrale de prêt (Bibliobus)	subvention annuelle de fonctionnement de l'association	122,00
Les Amis de l'Emm	subvention annuelle de fonctionnement de l'association	300,00
AN'ART	participation Festival	300,00
Clique de la Grande Vallée	participation annuelle au fonctionnement	200,00
Ecole de Musique et de danse	participation annuelle en fonction du nombre d'élèves	400,00
Ecole de Musique Ilienkopf	participation annuelle en fonction du nombre d'élèves	640,00
Fonds de solidarité	participation annuelle au fonctionnement	500,00
Feux de la Wormsa	Participation aux frais de sécurisation de la soirée	300,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	participation annuelle au fonctionnement	655,00
Secouristes Grande Vallée	participation annuelle au fonctionnement	153,00

Musique Ilienkopf	participation annuelle au fonctionnement + école de musique	1.500,00
Les Trolles (Périscolaire)	Participation au PEDT	
Chorale VOGESIA	participation annuelle au fonctionnement	800,00
Union Départementale Sapeurs-Pompiers	Subvention Sapeurs-pompiers retraités et actifs	262,00
TOTAL		53.352,00

Point 3 – Taux des taxes 2015 - D 2015-04-23 :

Madame le Maire, indique que l'État, dans la loi de Finances 2014 a fixé à 0,9 % le taux de revalorisation des bases des impôts directs locaux, soit le niveau de l'inflation constatée sur l'année écoulée. Elle rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux communaux depuis 2009.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

de maintenir les taux d'imposition pour 2015 comme suit :

	Base 2015	Taux 2015	Produit 2015
Taxe d'habitation	1 200 000	5,99 %	71 880
Taxe foncière sur bâti	1 418 000	6,92 %	98 126
Taxe foncière non bâti	65 300	43,85 %	28 634
		TOTAL	198 640

Monsieur André SCHICKEL rejoint la réunion à 21 Hrs 15.

Point 4 – Dépenses d'investissement Budget Général 2015 - D 2015-04-24 :

Le Conseil municipal, sur proposition de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- la réalisation des travaux, l'acquisition des équipements suivants et leur imputation en section d'investissement,
- de charger Madame le Maire d'engager et de mandater les dépenses chiffrées ci-dessous, lorsqu'elles entrent dans le cadre de sa délégation :

	Libellé	Reports 2014	Nouvelles propositions
1641	Remboursement du capital des emprunts		83.500,00
001	Solde d'exécution investissement 2014		306.523,49
204	Subvention équipement budget eau		196.635,51
21318	Autres bâtiments Poste, ...		20.000,00
2128	Aire de jeux Wolfsgasse + Ecole		20.000,00
21	Achat remorque, groupe électrogène et remise à neuf d'une benne		10.000,00
2111	Acquisitions (Bel'Air + Gerst-Matter + Frais + Arpentage)	4.400,00	55.000,00 + 5.000,00
165	Remboursement des cautions appartements		1.000,00
2152	Eclairage, panneaux, illuminations de Noël		5.000,00
2183	Matériel informatique (école numérique)		10.000,00
2151	Divers voirie (<u>Wolfsgasse</u> , petit pont et réserve)		17.000,00 88.000,00
23308	Réfection du chemin du Fischboedlé		40.000,00
2313	Construction CIS		30.000,00
2315	Travaux divers	87.600,00	
458111	Travaux d'amélioration pastorale		3.900,00
	Dépenses imprévues		
	Total des dépenses	92.000,00	891.559,00

Point 5 – Budget- primitif Général 2015 - D 2015-04-25

Madame le Maire présente le budget primitif 2015 préparé par la commission des finances et voté par chapitres budgétaires, sous forme d'un power point. Elle reprend les grandes lignes des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

A l'issue de la présentation, le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité

- le budget primitif 2015 avec un excédent prévisionnel en fonctionnement de 210.578,83€ et en équilibre en dépenses et en recettes d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 128 921,17	1 339 500,00
Investissement	983 559,00	983 559,00

Point 6 - Création d'un budget annexe Lehgasse : Assujettissement à la TVA - D 2015-04-26

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que par souci de transparence comptable, les travaux d'aménagement du lieu-dit Lehgasse en vue de la vente de parcelles viabilisées feront l'objet de la création d'un budget spécifique pour cette opération.

Il serait également judicieux d'assujettir l'ensemble à la TVA, la Commune étant de toute façon obligée de faire supporter une TVA de 20% à la vente des terrains aménagés.

Elle présente le budget primitif 2015 préparé par la commission des finances et voté par chapitres budgétaires, sous forme d'un power point. Elle reprend les grandes lignes des dépenses et des recettes en fonctionnement.

A l'issue de la présentation, le conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité

- le budget primitif 2015 « Lotissement » en équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	560 000	560 000

CHARGE à l'unanimité

Madame le Maire de demander aux services fiscaux l'assujettissement de ce budget à la TVA.

Point 7 - Fixation prix de l'eau - D 2015-04-27 :

Après communication du prix des redevances dues à l'Agence de l'Eau, la commission des finances propose d'ajuster le prix de l'eau en fonction de cette seule augmentation :

Le prix au m3 (2,757 € contre 2,753 en 2014)) se décompose ainsi qu'il suit :

- Redevance antipollution due à l'Agence de l'Eau : 0,363€
(0.359 en 2014)
- Taxe de prélèvement due à l'Agence de l'Eau : 0,057 €

- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte :	0,274 €
- Redevance assainissement :	0,530 €
- Part communale :	1,533 €

Le montant des charges fixes est de **4 Euros** par abonnement et par an.

Le prix de location du compteur ordinaire est de **6 Euros** par an, celui d'un grand compteur de **30 Euros** par an.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

de maintenir le prix de l'eau pour 2015 comme indiqué ci-dessus.

Point 8 – Dépenses d'investissement – Budget Eau Assainissement - D 2015-04-28 :

Le Conseil municipal, sur proposition de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- la réalisation des travaux, l'acquisition des équipements suivants et leur imputation en section d'investissement,
- de charger Madame le Maire d'engager et de mandater les dépenses chiffrées ci-dessous, lorsqu'elles entrent dans le cadre de sa délégation :

	Libellé	Report 2014	Nouvelles propositions
001	Résultat d'investissement reporté		160.094,15
1391	Amortissement subventions		23.200,00
2156	Achat compteurs d'eau		1.000,00
2315	AEP, Assainissement Centre de secours	68.800,00	40.000,00
2315	Travaux divers (réserve)		20.000,00
	TOTAL DEPENSES	68.800,00	244.294,15

- les recettes afférentes au budget de l'eau et de l'assainissement

	Libellé	Nouvelles propositions
1068	Réserves	60.458,64

10222	FCTVA	26.000,00
28156	Amortissements (matériels)	1.000,00
28158	Amortissements (travaux)	28.900,00
28172	Amortissements	100,00
131	Subvention d'équipement (budget général)	196.635,51
	TOTAL RECETTES	313.094,15

Point 9 : Budget Primitif Eau Assainissement : D 2015-04-29 :

Madame le Maire présente le budget primitif Eau-Assainissement 2015 préparé par la commission des finances et voté par chapitres budgétaires sous forme d'un power point. Elle reprend les grandes lignes des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

A l'issue de la présentation, le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité

- le budget primitif 2015 équilibré en fonctionnement et en investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	174 200,00	174 200,00
Investissement	313 094,15	313 094,15

Point 10 : Création d'un budget annexe « Centre communal d'action sociale (C.C.A.S) - D 2015-04-30

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que les dépenses relatives au domaine social feront l'objet de la création d'un budget spécifique. A ce titre, le CCAS développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées: aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté etc...

Elle présente le budget primitif 2015 qui sera validé par le CCAS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité :

- la création d'un budget spécifique CCAS ;
- le budget primitif 2015 « CCAS » en équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement, comme suit qui sera acté par le CCAS :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	10 050	10 050
Investissement	1 500	1 500

Point 11 : TVA sur vente terrain - D 2015-04-31 :

Par délibération du 03 juillet 2013, le Conseil Municipal avait décidé de vendre une parcelle cadastrée section AA n° 39 (3.31 ares à la « Steinabruck) à Mme ROESS née WIRTH Marie Jeanine, au prix de 5.000€/are, soit 16.550 €.

Cette parcelle a été acquise par la Commune avec celle cadastrée section AA n° 38 (5.26 ares) au prix total de 43.796,19€ TTC (TVA sur marge de 946,19€ incluse), proratisé à 16.915,45€ TTC (16.550,03€ HT) pour la parcelle AA n° 39. Les nouvelles dispositions fiscales en la matière imposent la revente à la TVA au taux de 20%, diminuée de la part de TVA déjà payée soit 365,42€ (16.915,45€ - 16.550,03€).

Après délibération, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

que le prix de vente est de 5.000 € *Hors taxe*.

Point 12 : Tarif location salle des fêtes - D 2015-04-32 :

La Commission «Salle des Fêtes» propose au conseil municipal d'appliquer, en sus du tarif de location de la salle des fêtes, un «forfait chauffage» durant la période de chauffe. Mme Chantal HEIL demande si les associations locales bénéficient de gratuité au niveau de la location. Madame le Maire précise que les associations locales bénéficient effectivement d'une gratuité par an pour une manifestation sans tarif d'entrée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité

d'appliquer un forfait chauffage de 50 € en sus de la location durant la période du 01 octobre au 30 avril.

Point 13 : Communications-urbanisme :

Déclaration préalable :

- M. Robert GUTHLEBEN, pour la remise en état d'une remise et d'un auvent attenant à sa maison, 2 rue des jardins
- M. Martial BATO, pour la réfection à l'identique de la toiture de la maison 6 Grand-rue
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour la mise en place de potelets, de murets et d'attaches-vélos au lieu-dit Hahnenbrunnen – Route des Crêtes
- M. Jean ROSZAK, pour la création d'une porte fenêtre et d'un escalier à la maison 40 rue du Buhl.

Point 14 : Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux :

Commission école : Mme Manuela VIEIRA rend compte au conseil municipal de la réunion du conseil d'école qui s'est tenue le 31 mars dernier :

- les effectifs sont stables,
- les élèves ont pu participer à 5 sorties ski au Schnepfenried.

Elle transmet les remerciements du corps enseignant pour la participation au voyage de l'école élémentaire à PARIS ainsi que pour le matériel scolaire.

La Commission municipale des jeunes a effectué une visite dans les EHPAD de Munster à l'occasion des fêtes de Pâques pour remettre aux anciens résidents de la commune un nid de Pâques. Cette action a été particulièrement appréciée.

Commission évènementiel :

Mme Danielle TRAPPLER informe les conseillers des différentes manifestations à venir et des préparations de la salle.

Elle énumère également les anniversaires du mois de mai :

94 ans : Mme Marie BUHL, le 03 mai

80 ans : Mme Marie Thérèse BATO, le 09 mai, Mme Alice ILTIS, le 23 mai, M. René GANTNER, le 30 mai.

85 ans : M. André SCHOTT, le 28 mai

CCAS :

Mme Catherine WEBER fait part d'une prochaine rencontre des membres du CCAS. Il y sera notamment question de l'aménagement de l'appartement d'urgence et des modalités de fonctionnement en relation étroite avec les services sociaux et la gendarmerie. L'appartement devra être opérationnel en juin, pour une période d'essai jusqu'en décembre.

Salle des fêtes, sécurité, bâtiments :

M. René SPENLE, Adjoint, fait part au Conseil municipal que suite au passage de la commission de sécurité de l'arrondissement de Colmar, des travaux seront à prévoir dans le bâtiment rue de Muhlbach abritant le Périscolaire et la salle des Fêtes : Portes coupe-feux, système de désenfumage, issues de secours.

Il informe également le Conseil que l'APAVE a réalisé le diagnostic accessibilité des bâtiments communaux (ERP). Globalement le coût s'élève à 210 000 €.

Agriculture et forêts :

M. André SCHICKEL, Adjoint, informe le Conseil municipal que M. RINALDI, rue de la gare, souhaite continuer à défricher les alentours de son habitation.

Mme Christiane BEZOLD demande qu'une information soit diffusée au cas où des bois communaux à couper seraient à disposition des habitants. Il lui a été répondu que le Blettla

n°3 de décembre en faisait état et que les habitants se sont manifestés en mairie.

SIVU forestier :

M. André SCHICKEL rend compte de la réunion du SIVU forestier au cours de laquelle ont été approuvés les budgets prévisionnels 2015 et le bilan de 2014.

Au niveau de la dernière vente de bois groupée, la Commune a vendu 1 779m³ de bois pour une recette de 135.000€, soit un prix moyen de 76€/m³.

Association les Trolles :

L'Assemblée Générale des « Trolles » s'est tenue le 13 avril dernier. Le véhicule « Citroën Jumpy » commence à donner des signes de faiblesse et devra vraisemblablement être changé dans les deux ans à venir.

Point 15 -Divers :

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 06 mai 2015 au lieu du 13 mai.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire

Denise BUHL